

COMPTE RENDU DU CONSEIL CITOYEN
DU LUNDI 2 DECEMBRE 2024
Au Foyer Raymond Favre de 17h30 à 19h30



Présents : 22 personnes

17 sur 21 membres du Conseil Citoyen

Elus et partenaires associés : Intervention de l'ARS et la CPAM

Excusés : 3 personnes Absents : 1 personne

DEROULEMENT DE LA SEANCE

- Validation du compte rendu du 4 novembre 2024 ;
- Thèmes : Questions sur le thème de la santé (installation de professionnels de santé sur le quartier, comment agir si l'on ne parvient pas à obtenir un RDV de santé ? ; quels recours pour éviter le renoncement aux soins ...) ? Intervenants : Mme BESSIERE, directrice adjointe de la délégation départementale du Gers de l'ARS, M. CASABURI, responsable du pôle animation territoriale des politiques de santé publiques et Mme FARNIER de la CPAM ;
- Questions et informations diverses.

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Compte rendu du 4 novembre est approuvé à l'unanimité.

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	CONTENU OU ACTION	DATES - DECISION - QUI	COMMENTAIRES
<p>Questions et informations sur le thème de la santé</p>	<p><u>Thème</u> : Questions sur le thème de la santé avec la participation de Mme BESSIERE Directrice Départementale adjointe de l'ARS, M. CASABURI, responsable du pôle animation territoriale des politiques de santé publique à l'ARS et Mme FARNIER Maud de la CPAM du Gers.</p>		<p><u>ARS : Agence régionale de santé</u> Gestion des questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissements de santé, établissement médico-sociaux (enfance et adultes, personnes âgées) projets, investissements. - Projets de prévention. - Santé environnementale : influence de notre environnement sur la santé (habitat, eau, qualité de l'air) Prévention et santé. - Promotion de la santé et prévention : encourager les bons comportements, l'alimentation, les écrans... - Accès au dépistage et à la vaccination. - Prévention de la violence faite aux femmes, enfants... - Accès aux soins de premier recours (urgences préhospitalière, accès aux professionnels de ville. - Gestion des crises sanitaires, des situations exceptionnelles (ex : COVID). - Gestion des réclamations et des plaintes des usagers de santé <p>Plutôt en contact avec les professionnels qu'avec des particuliers directement sauf dans des situations particulières notamment liées à l'environnement Moyens humains : 24 équivalents temps plein, à la délégation du Gers qui est située sur Auch.</p> <p><u>CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Remboursement des soins. - Accès aux droits soit sur RDV, soit auprès de groupes. - Prévention (bilans de santé, sevrage tabagique, vaccination.) - Renoncement aux droits : trouver des solutions possibles en fonction des situations de chacun). - Actions sur le territoire pour donner de l'information et pouvoir faire un choix. - « Médiation », dérogations... <p>Dans le Gers souhait de proximité, d'accès facilité.</p>

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	CONTENU OU ACTION	DATES - DECISION - QUI	COMMENTAIRES
<p>Questions et informations sur le thème de la santé</p>			<p><i>De quelle façon sont gérées les questions concernant l'habitat dégradé ?</i></p> <p>ARS intervient quand insalubrité. Plateforme existe pour déclarer auprès du pôle régional de l'habitat indigne qui ensuite redirige vers la mairie si nécessaire ou saisit l'ARS.</p> <p>Cela peut aller jusqu'à des interdictions de location. Peut s'agir de problèmes d'humidité, d'habitat non conforme, nombre d'occupants (en fonction des mètres carrés). Mail pour saisir la plateforme : ddt-habitat-indigne@gers.gouv.fr Liens avec les services de justice notamment concernant « les marchands de sommeil » pour qu'il puisse y avoir des poursuites pénales.</p> <p><i>Si suite à l'altération de la santé physique ou psychique une personne ne peut plus rester dans son logement, peut-on saisir l'ARS ?</i></p> <p>Non il faudrait plutôt saisir les services sociaux dans ce cas Incurie (comportements, beaucoup d'animaux, accumulation...) : une équipe mobile en collaboration avec l'association REGAR qui peuvent intervenir à domicile pour rencontrer ces personnes et leur proposer un accompagnement.</p> <p><i>Question de personnes qui sont peu adaptées au logement en bâtiment collectif du fait de leur état psychique, que peut-on faire, peut-on contraindre quelqu'un à se faire soigner ?</i></p> <p>Travail à faire avec la police et la gendarmerie pour favoriser l'information et l'orientation vers des structures de soins spécialisées. Dans quelques situations de dangerosité, il peut y avoir une obligation de soins ou des hospitalisations à la demande d'un tiers mais cela est de courte durée et n'a que très peu de résultat.</p>

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	CONTENU OU ACTION	DATES - DECISION - QUI	COMMENTAIRES
<p>Questions et informations sur le thème de la santé</p>			<p><i>Est-ce qu'il y a des réunions d'information sur des thématiques spécifiques ?</i> Oui il peut y avoir des informations ou actions spécifiques sur des thématiques spécifiques (santé bucco-dentaire, prévention de certaines maladies, dépistage...).</p> <p>Avec le Conseil Départemental, conférence des financeurs prévention des personnes âgées, plusieurs thèmes proposés - Perte de l'autonomie, nutrition, sport...</p> <p>De plus, au niveau individuel : A partir de l'âge de 5 ans on peut avoir accès à un bilan de santé, possible gratuitement tous les 2 ans. S'adresser à la CPAM.</p> <p>Le bilan de santé est adapté à chacun et à un moment donné de la vie de la personne. On choisit l'examen que l'on souhaite faire ou pas. Plutôt de la prévention. Il peut être proposé des séances supplémentaires en fonction des besoins avec des spécialistes.</p> <p><i>Délai d'attente pour RDV au bilan de santé ?</i> C'est variable en fonction des périodes. Ce n'est pas de l'urgence. 1 médecin, 1 infirmière, 1 dentiste. La Médecine du travail vient vérifier si l'on est apte à son poste mais ne réalise pas vraiment un bilan de santé.</p> <p><i>Quelqu'un qui a besoin de consulter un médecin ou de faire des examens mais qui n'arrive pas à accéder à une consultation, comment peut-il faire ?</i> Il existe un service : « Passerelle », 2 personnes sur le service passerelle. Pour saisir 3646 ou via le compte Améli et on demande le service d'accompagnement santé (MISAS), les partenaires ont un mail privilégié pour les contacter. Soit la CPAM peut fournir une liste, soit ils prennent des contacts directs avec les professionnels de santé. S'il y a une urgence : s'adresser aux médecins qui consultent sans RDV, créneaux dans des pharmacies de consultations en Visio (Possibilité à la Pharmacie du Garros). Urgences hospitalières si c'est une question vitale.</p>

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	CONTENU OU ACTION	DATES - DECISION - QUI	COMMENTAIRES
<p>Questions et informations sur le thème de la santé</p>		<p>Le flyer sera envoyé avec le compte rendu.</p>	<p>La CPAM peut proposer un RDV téléphonique ou même un RDV physique.</p> <p><i>Comment aller à un RDV médical si on ne peut pas se déplacer ?</i></p> <p>Si ALD (affection de longue durée), on peut avoir un transport pour la maladie concernée. Si on a une aide à domicile, on peut parfois la solliciter pour faire des démarches ou des accompagnements. On peut solliciter le CIAS pour certains accompagnements. Solliciter des structures sociales pour être aidé dans ces démarches.</p> <p>Il existe également une autre possibilité : ATCHOUM c'est quoi ?</p> <p>Service de covoiturage par des particuliers qui proposent de pouvoir véhiculer ceux qui en font la demande, mobilité solidaire en milieu rural. Peu d'infos sur ce système. Participation aux frais.</p> <p><i>Situation individuelle exprimée par un conseiller :</i> Mail déjà adressé à l'ARS qui travaille actuellement sur une proposition de solutions ; renvoi vers des professionnels.</p> <p><i>Je ne trouve pas de médecin traitant sur Auch qu'est-ce que je peux faire ?</i> Il faut s'adresser à des médecins qui prennent sans RDV, ne pas demander dans un premier temps que le médecin devienne le médecin traitant, cela peut fonctionner. Des aides existent pour favoriser l'installation de médecins avec un engagement pour 5 ans. Il faut réfléchir en termes d'attractivité, de faciliter l'installation, d'accès au lieu... pour favoriser l'installation de professionnels de santé</p> <p><u>Autre dispositif possible</u> : Service d'accès aux soins, tél. au 15, même si ce n'est pas grave et on peut nous passer un médecin qui va évaluer, donner des premiers conseils et ensuite recherche d'un RDV médical dans les 48h.</p>

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	CONTENU OU ACTION	DATES - DECISION - QUI	COMMENTAIRES
<p>Questions et informations sur le thème de la santé</p>			<p>Il faut que les médecins acceptent de rentrer dans le dispositif et ils choisissent leurs créneaux ; Dispositif récent qui est en train de se structurer.</p> <p><i>Possibilité de proposer des consultations de spécialistes itinérantes ?</i> Des spécialistes qui fassent de l'aller vers c'est très difficile à trouver. Consultations avancées sur des zones plus « rurales ».</p> <p><i>Est-ce qu'il y a une maison de santé prévue sur le quartier ?</i> C'est en cours de réflexion, de travail mais pour l'instant ce n'est pas encore acté précisément. Progression de l'accès aux soins avec des actes pris en charge par des infirmiers, sage femmes ...</p> <p><i>De nouveaux établissements en création dans le Gers ?</i> Structure accueillant des personnes âgées ou handicapés et leurs accompagnants à Saint Blancard.</p> <p><i>Quand une personne est dépendante et que l'aidant est hospitalisé que peut-on faire ?</i> 53 places d'hébergement temporaire dans le Gers. Environ 100 places temporaires supplémentaires vont être créés en Occitanie. <i>Si pas de solutions :</i> hospitalisation en gériatrie ou on sollicite des établissements au-delà du Gers. Problématique du fait que des « lits » restent vides qui ne favorise ce type de places réservées dans les établissements.</p> <p><i>Centre d'accueil concernant les violences ?</i> Le centre hospitalier d'Auch accueille les victimes pour notamment le recueil des preuves médico légales, mais aussi l'accompagnement au parcours de soins. L'année prochaine ce même type de services sera proposé pour les mineurs avec l'association « la Voix de l'enfant » ainsi qu'une maison des femmes (groupes de paroles, accompagnement, accès aux droits...) même si elle n'a pas déposé plainte. Sur ces structures il ne s'agit pas d'hébergement. Des dispositifs de prise en charge de l'auteur ou la famille de l'auteur pour prévenir la récidive existent aussi.</p>

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	CONTENU OU ACTION	DATES - DECISION - QUI	COMMENTAIRES
Questions et informations sur le thème de la santé			<p><i>Le nouvel hôpital ? :</i> Restructuration et extension de l'hôpital. A la Ribère nouvelle unité pour les personnes âgées qui ont une démence. Un hébergement va être proposé pour les stagiaires de l'hôpital... Soins sur les bâtiments actuels puis une nouvelle aile consacrée à de l'hébergement. Positionner les consultations au RDC pour une meilleure accessibilité. Réfection des parkings qui ne seront pas payants. Les travaux ont commencé mais cela va s'étaler jusqu'en 2030. Réflexion avec la mairie pour que la circulation puisse se faire en circulaire autour de l'hôpital.</p>
Questions - Réponses - Informations	Revue de projet et l'inauguration de la Ludothèque.	Une conseillère se retire	Participation de 4 conseillers pour la revue de projet. 5 Conseillers se sont portés volontaires dans le délai prévu et nombre non limité pour l'inauguration de la ludothèque.
	Marche GUSP sur le quartier de la Hourre.	13 décembre 2024	Participation des conseillers, nombre non limité.
	Point sur les réponses des associations pour le Forum.	Pascale envoie les propositions de dates aux participants	<p>Voici les 8 associations qui ont répondu à ce jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre social et culturel - CAF - Les amis Italo-Gascons - Association Natif - La Ludothèque du Grand Garros - GEAG (groupement d'employeurs des associations gersoises) - Femmes en action - CIDFF (centre de formation sur les droits des femmes et des familles) - UFOLEP 32 - <p>Envoyer des créneaux de dates pour le forum pour voir lequel recueille le plus de « votes ». Fiche de manifestation avec les besoins en matériel à adresser au service concerné.</p>

Fin de la séance :19h45

Prochaine réunion : Date et lieu. Lundi 13 janvier 2025 à 17h30 au Foyer Raymond Favre

Ordre du jour : - Validation du compte rendu du 2 décembre 2024 ;

- Thèmes : Gestion de l'énergie - Précarité énergétique (chauffage, isolation, électricité...) avec la participation de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et du Conseil Départemental - Pôle logement CD 32.
- Retour sur la formation des conseils citoyens à Paris fin novembre 2024 : 2 conseillers y ont participé.
- Participation de Laetitia BERTRAND, préfecture du Gers.
- Questions et informations diverses.

Compte rendu du Conseil Citoyen du Grand Garros du 2 décembre 2024.

Maison du Projet, Grand Garros demain, ma Ville : 22 Place de la Fontaine 32000 Auch Horaires: Lundi 14h à 16h - mardi 9h à 12h - vendredi 14h à 16h

Tél : 05 62 61 64 87 Courriel : mongrandgarros@grand-auch.fr